

RÉGLER VOS COTISATIONS

3 MODES DE PAIEMENT

Sur notre site www.cibtp-idf.fr

1. Par prélèvement automatique

Dans votre Espace sécurisé, rendez-vous à la rubrique > Mon Espace adhérent > Mes comptes bancaires > Ajouter un compte bancaire.

Créez et signez un mandat SEPA en 5 étapes obligatoires :

- 1. Saisissez** les informations demandées
- 2. Signez électroniquement** votre mandat SEPA
- 3. Imprimez** votre mandat SEPA
- 4. Transmettez votre mandat SEPA à VOTRE banque**
- 5. Assurez-vous auprès de votre banque** qu'il a bien été enregistré avant le 1 er prélèvement

Si vous n'avez pas encore activé votre Espace sécurisé, munissez-vous du code confidentiel provisoire, communiqué par courrier lors de votre adhésion à notre caisse.

Pour plus d'informations sur le prélèvement automatique et sur la gestion de vos comptes bancaires, téléchargez notre fiche pratique sur www.cibtp-idf.fr > Déclarations Cotisations > Documentation > « Régler vos cotisations : Le prélèvement automatique ».

2. Par télérèglement

Si vous ne souhaitez pas bénéficier du prélèvement automatique, sur l'écran « Mes comptes bancaires », cliquez sur **Refuser** :

Accepter le prélèvement:

Non

Oui à partir du 01/03/2022

Refuser

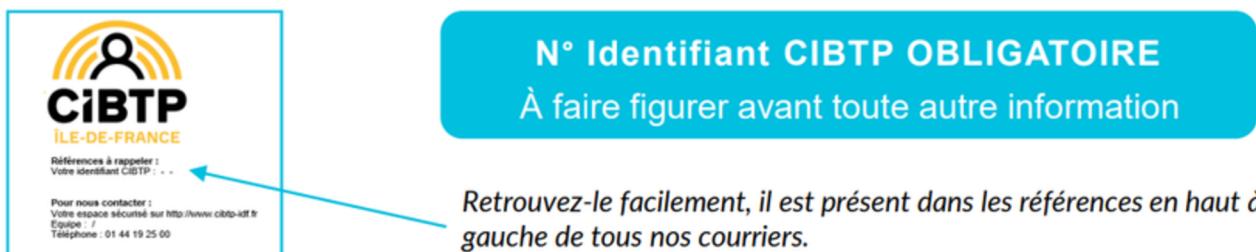
Dans ce cas, **AUCUN PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE N'EST EFFECTUÉ**, vous devez programmer à chaque échéance, un télérèglement depuis votre espace sécurisé.

Vous pourrez toujours l'activer ultérieurement en cliquant sur le bouton **Accepter**.



3. Par virement bancaire

- Pour permettre l'enregistrement de votre virement, **il est impératif d'indiquer**, avant tout autre information, votre identifiant CIBTP dans le libellé de votre ordre de virement.



- Il est important de tenir compte du délai de transmission de votre virement qui **doit être reçu pour sa date d'exigibilité**.

Notre RIB

- Ces coordonnées sont rappelées dans votre Espace sécurisé en suivant **Questions/Réponses** > onglet Adhérents. Consultez la question « **Comment régler vos cotisations à la caisse CIBTP ?** ».

Accueil / Questions - réponses

Questions / réponses

Votre question est relative au domaine "Adhérents".

Adhérents Congés Chômage intempéries Autres

Comment régler vos cotisations à la caisse CIBTP ?

Si l'activité de l'entreprise dans le BTP n'est que partielle, est-elle tenue de s'affilier ?

Un artisan exerçant seul est-il tenu de s'affilier ?

Que faire lorsqu'un employeur a oublié d'opposer un contrat à la caisse CIBTP et a lui-même payé les congés ?